



Que dois je faire,ont ils le droit de rompre le contrat sans me d

Par **NIRINA**, le **07/08/2009** à **12:33**

Bonjour,

Voila,le 5 juillet j'ai signé un contrat CDI,pour commencer le 17 Août.

J'ai fait un test de grossesse suite à des retards de règle et plof,je suis enceinte.

Ce n'est pas dans mes programmes mais n'empêche je ne voudrai pas avorter.

J'ai annoncé à mes employeur car je n'aime pas mettre les gens au dépourvu.

Je leur ai dis que je suis prête à honorer le contrat et former après 7 mois qlq'un pour me remplacer,après je reprendrai.sachant que si tout se passe bien mes congés de maternités tombent bien pendant les grandes vacances du coup je pourrai très bien reprendre l'année prochaine.

Ils m'ont dit que cela ne les arrange pas mais ils vont reflechir et qi'ils m'appelleraient mais à ce jour ,je n'ai pas de réponse.

Ils ne répondent pas à mes mails,ni telephone,,,,

Je ne peux pas chercher d'autre travail sachant que je suis sous contrat,qu'est ce que je dois faire?,il faut que je travaille ,je suis dans la nécessité,

j'ai la ferme intention de venir au lieu de travail le 17 Août mais que dois je leur dire s'ils ont chercher qlq'un d'autre?

Aidez moi

Merci beaucoup

Par **Berni F**, le **07/08/2009** à **13:47**

Bonjour,

à mon avis, vous n'auriez pas du leur dire avant d'avoir effectué votre période d'essai.

soit ils acceptent la situation, soit ils vous font faire quelques jours et mettrons fin à la période d'essai au motif que vous ne convenez pas (peut être qu'ils vous demanderont de faire des trucs qu'un débutant ne peut pas faire pour que ça ai l'air vrai).

si ils mettent fin à votre période d'essai, il serait difficile de démontrer que c'est parce que vous êtes enceinte et compte tenu de votre 'ancienneté', il serait même difficile d'obtenir une indemnité digne ce nom aux prudhommes. Bref, autant considerer que vous ne pourrez rien y faire.

en tous les cas, vous devrez vous présenter le 17 aout et faire votre travail normalement (après tout, vous avez été embauchée !).

par contre, il serait peut être judicieux de jeter un œil aux autres offres d'emploi, des fois qu'une autre opportunité se présentait (d'être sous contrat ne vous empêche pas de postuler ailleurs).

Par **NIRINA**, le **07/08/2009** à **14:06**

merci pour votre réponse,c'est vrai je n'aurai pas dû dire,"toute vérité n'est pas bonne à dire !" vous avez raison,

Donc si je trouve ailleurs,je peux ne pas venir le 17 ou c'est mieux que je viennes.La période d'essai est elle rémunérée?

encore merci

Par **Berni F**, le **07/08/2009** à **14:49**

bonjour,

la période d'essai est rémunérée.

durant cette période chaque partie (vous ou votre employeur) peut rompre le contrat à tout moment et sans avoir à se justifier.

si vous trouvez ailleurs, vous pouvez donc ne pas aller travailler le 17.

Ceci dit, il est préférable de prévenir et d'avoir une bonne raison pour ne pas se faire une "mauvaise réputation" (enfin... tout dépend ou vous habitez, si c'est dans un grande ville, ça n'a pas beaucoup d'importance).

Par **NIRINA**, le **07/08/2009** à **15:14**

En faite j'ai deja effectué un entretien chez une autre famille avant d'avoir signer celui qui commencera le 17,
Cette premiere famille vient de me recontacter me disant qu'elle souhaite me revoir le 18 août apres midi,
Dois je quand meme me présenter le 17 Août chez la famille avec laquelle je suis liée en contrat,ou ce n'est pas la peine si je suis sure que je serai prise chez la première le 18 août.
A votre avis je ferais mieux de cacher ma grossesse à cette autre famille?

Par **Berni F**, le **07/08/2009** à **16:51**

c'est à vous de voir :

mais mon "conseil" sur le fait de ne pas dévoiler une grossesse s'appliquait surtout à un "patron traditionnel" hors vous parlez de "famille".

je ne sais pas ce qu'est votre métier, mais si vos employeurs sont des "familles", j'imagine que les rapports de confiances ne sont pas les mêmes qu'avec des "patrons" plus classique.

d'ailleurs, les "familles" ne sont pas des "patrons professionnels" et ils n'est pas évident, du fait de leur expériences différentes, qu'ils raisonnent de la même façon : je ne sais pas si il viendrait à l'idée de beaucoup de famille de profiter de la période d'essai pour se débarrasser d'une employé parce qu'elle est enceinte, ni même si cette "caractéristique" à la même importance pour eux.

bref, plutôt que de me risquer à vous donner un avis, je dirais que ça dépends de plein de choses que, pour la plus grande partie, vous seule pouvez percevoir.

bonne chance.